

« Les compétences des urbanistes et des experts en santé publique sont complémentaires »

Entretien avec
Damien Saulnier,
chargé d'études environnement et santé, Agence
d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

La Santé en action : Comment vous êtes-vous intéressé à l'urbanisme favorable à la santé ?

Damien Saulnier : Cet intérêt pour l'urbanisme favorable à la santé (UFS) s'inscrit dans un contexte de montée en puissance des préoccupations environnementales dans les politiques publiques locales et de la prise de conscience de l'impact de l'environnement au sens large (cadre de vie) sur la santé des populations. Des premiers échanges techniques se sont engagés dans un premier temps avec l'observatoire régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes. L'agence d'urbanisme a ainsi initié, dès 2016, une démarche prospective pour comprendre les interactions entre urbanisme et santé, identifier la cartographie des acteurs, les outils et les méthodologies disponibles et capitaliser les enseignements des démarches engagées. Une analyse comparative (*benchmark*) et un bilan des évaluations d'impact sur la santé (EIS) en France ont été réalisés et une note *Point de repère* a été publiée¹ et portée à la connaissance des partenaires de l'agence d'urbanisme. Les agences d'urbanisme se sont senties fondées à appuyer l'intégration des enjeux de santé environnement dans les politiques d'urbanisme. Aussi, un rapprochement du réseau régional Auvergne-Rhône-Alpes des quatre agences d'urbanisme (Urba4) a été engagé dans un second temps avec l'agence régionale de santé et une convention triennale de partenariat a été formalisée en 2018 pour contribuer à la définition et à la mise en œuvre du troisième plan régional santé environnement.

S. A. : En quoi les apports de la santé publique modifient-ils votre pratique professionnelle ?

D. S. : Le Code de l'urbanisme ne fait pas mention explicite de la santé et ne l'identifie pas comme un des objectifs généraux de la réglementation. La santé est plutôt abordée sous le prisme de la salubrité publique. La santé publique ne modifie pas les méthodes

ni les pratiques professionnelles, d'autant que les procédures réglementaires sont strictement encadrées. Cependant, elle modifie la perception et la compréhension des enjeux des territoires en replaçant l'humain, l'individu, au cœur de la politique publique. L'urbanisme, qu'il soit réglementaire ou opérationnel, devient moins un objet technique qu'un outil au service de l'intérêt général. L'approche par la santé publique donne – ou redonne – un sens politique au projet, car il vise le bien-être de tou.te.s et intègre les aspirations et les besoins des habitants. D'un point de vue technique, l'urbanisme favorable à la santé est une démarche qui assure la cohérence de l'action publique sur un territoire, car elle croise, par une analyse au prisme des déterminants de santé, l'ensemble des compétences des collectivités locales et donc des politiques publiques. L'approche par les déterminants de santé permet de s'affranchir de l'approche thématique classique – environnement, habitat, économie, mobilité, etc. – et elle met en exergue les synergies possibles dans une optique gagnant-gagnant. Enfin, cette démarche révèle l'importance des inégalités territoriales de santé, le rôle prépondérant des conditions socio-économiques de vie des habitants et elle intègre les publics vulnérables et/ou fragiles, peu considérés dans les documents d'urbanisme – à l'exception des personnes à mobilité réduite.

S. A. : Quels sont vos leviers d'action pour un urbanisme favorable à la santé ?

D. S. : Le premier et le plus puissant levier est la pédagogie : il s'agit de faire comprendre les enjeux de santé environnement, les interactions avec les déterminants pour que les élus soient pleinement conscients du rôle fondamental qu'ils peuvent jouer en santé publique, par les compétences des collectivités locales. Les agences d'urbanisme, par les partenariats étroits, la proximité et la confiance qu'elles nouent avec les collectivités locales et les acteurs publics, constituent des structures pertinentes pour engager cette pédagogie et des démarches expérimentales en urbanisme favorable à la santé, comme elles ont pu le faire en région Auvergne-Rhône-Alpes avec huit territoires dans le cadre de l'action 17 du troisième plan régional santé environne-

L'ESSENTIEL

■ **La santé publique constitue une thématique fédératrice des politiques publiques locales. Elle ne doit pas être considérée comme une nouvelle thématique, mais comme un fil conducteur pour tout projet de territoire ou d'urbanisme en décloisonnant les compétences des directions techniques des villes : urbanisme, santé, etc.**

ment – PRSE3 (voir ci-après article Quartiers défavorisés : la rénovation urbaine pour lutter contre les inégalités de santé, dans ce dossier central, *NDLR*). Composées d'équipes pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme sont en mesure de prendre en considération l'ensemble des déterminants de santé dans l'analyse et la compréhension des territoires. Cependant, elles manquent aujourd'hui encore d'une réelle expertise en santé publique. Le rapprochement opéré en région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'observatoire régional de santé dans le cadre des expérimentations (accompagnement de deux Schémas de cohérence territoriale (SCoT), deux Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), un Plan local de l'habitat (PLH), un projet urbain, une Opération de revitalisation de territoire et un Plan climat-air-énergie – plan local de l'habitat – plan de mobilité) a démontré la complémentarité des compétences.

La santé publique constitue une thématique fédératrice des politiques publiques locales. Elle ne doit pas être considérée comme une nouvelle thématique, mais comme un fil conducteur pour tout projet de territoire ou d'urbanisme en décloisonnant les compétences des directions techniques. La santé publique a donc cette capacité à renouveler le regard sur les territoires, sur l'appréhension des enjeux et ainsi d'orienter l'action publique vers des cadres de vie favorables à la santé. Au final, les compétences des urbanistes et des experts en santé publique sont complémentaires. ■

Propos recueillis par Yves Géry,
rédacteur en chef.

1. <https://www.urbalyon.org/fr/point-de-reperendeg4-vers-un-urbanisme-favorable-la-sante?from=31>